

## Crash du vol Rio-Paris : les familles de victimes en appellent à l'Etat pour empêcher le pourvoi en cassation d'Airbus et d'Air France

**Danièle Lamy, la présidente de l'association des familles des victimes de la catastrophe du 1er juin 2009, a adressé une lettre ouverte à Emmanuel Macron pour lui demander d'agir en tant qu'actionnaire de référence des deux groupes condamnés le 21 mai pour homicide involontaire, afin d'exiger une fin définitive de la procédure.**

Le 1er juin, la cérémonie annuelle commémorant les dix-sept ans de l'accident du vol AF447, aura une tonalité particulière. Devant la stèle érigée au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, les personnes rendant hommage aux 228 victimes du crash du 1er juin 2009 éprouveront probablement des émotions ambivalentes. La célébration se tiendra une dizaine de jours après la décision la cour d'appel de Paris, qui, le 21 mai, a condamné Airbus et Air France pour homicide involontaire. Un soulagement pour les victimes après des années de procédure, puisque la justice a désigné les deux entreprises comme seules responsables du drame. Mais aussi un moment d'incompréhension et de révolte car les deux sociétés mises en cause se pourvoient en cassation.

C'est ce sentiment d'indignation qui a conduit Danièle Lamy, la présidente de l'association Entraide et Solidarité AF 447, qui regroupe les familles des victimes de la catastrophe, à prendre la plume afin d'en appeler à l'Etat pour lui demander de mettre un terme définitif à l'action judiciaire. Et ce, au moyen d'une lettre ouverte adressée, mardi 26 mai, au président de la République, Emmanuel Macron, avec copie au premier ministre, Sébastien Lecornu, et au ministre des transports, Philippe Tabarot.

« Au cours de ces années, rien n'aura été épargné aux familles de victimes, commence Mme Lamy. La longue attente de la découverte de l'épave, trois expertises judiciaires dont une annulée, un non-lieu réformé par la chambre de l'instruction, un jugement de relaxe général prononcé sur réquisition de parquet, pour arriver à la décision de condamnation rendue le 21 mai dernier. Nous espérions que cette décision mettrait un terme à notre calvaire. Notre espoir a malheureusement été anéanti par l'annonce d'Airbus et d'Air France de se pourvoir en cassation. »

### « Moralement indéfendable »

Pour les proches des victimes de 32 nationalités, « dont beaucoup étaient françaises », souligne la missive, cette prolongation procédurale et d'autant moins envisageable et supportable qu'ils font le constat qu'« Air France et Airbus ont bénéficié, pendant des années, de toutes les garanties qu'offre un Etat de droit. Ils ont pu faire valoir leurs arguments,

contester les expertises, obtenir un non-lieu qui fut lui-même annulé. La justice a fait son travail, dans sa plénitude et sa rigueur ».

« Que les entreprises condamnées choisissent aujourd'hui de prolonger encore cette procédure n'est pas seulement un droit : c'est un choix, poursuit la présidente. Et ce choix, fait en connaissance de cause, au mépris de la détresse de familles accablées par dix-sept ans d'attente, est moralement indéfendable. »

L'association s'adresse en premier lieu à l'Etat actionnaire, qui détient, directement ou indirectement, 28 % du capital d'Air France et 10,8 % du capital d'Airbus. Selon l'association, cette position donne à la République « une influence significative sur les décisions prises par ces deux fleurons de l'économie nationale ».

« Est-il acceptable que l'Etat, actionnaire de référence de ces entreprises, siégeant à ce titre au conseil d'administration, reste spectateur d'une décision qui prolonge le calvaire de familles françaises que d'insoutenables procédures judiciaires n'ont pas épargnées ?, s'interroge Mme Lamy. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès de leur direction respective pour leur demander de renoncer à leur pourvoi en cassation. »

*par Eric Béziat*

